

UNE PRISE EN CHARGE COMPLÈTE DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AU HANDICAP OU À DES PROBLÈMES DE SANTÉ

Le programme Erasmus + prévoit une prise en charge particulière incluant les **coûts additionnels concernant directement les participants handicapés et les personnes qui les accompagnent**. Le programme prévoit également des financements supplémentaires pour permettre aux participants concernés d'avoir accès à des soutiens techniques et pédagogiques adaptés. L'intégralité des frais directement liés au handicap du participant et le cas échéant d'un accompagnateur est prise en charge par le programme, y compris les frais de voyage et de subsistance des accompagnants.

- **HANDICAP** (les participants ayant des besoins particuliers) : personnes présentant un **handicap mental** (intellectuel, cognitif, ou trouble de l'apprentissage), **physique, sensoriel, ou autre**
- **PROBLÈMES DE SANTÉ** : personnes souffrant de **problèmes de santé chroniques, de maladies graves ou de pathologies psychiatriques**.

Coordonnateur Erasmus + pour le lycée : M. Halbout (olivier.halbout@ac-nice.fr)